

Subject: TR: IPFBW - Marché de fourniture d'énergie - 1er janvier 2023 --> 31 décembre 2024

From: Accueil Directeur Général<directeur.general@tubize.be>

To: Ville de Tubize <villedetubize@tubize.be>

Date: Fri, 8 Apr 2022 15:21:59 +0000

[@Ville de Tubize](#) : indexer CDV (copie FIN)

De : Sarah GILLARD <sarah.gillard@ipfbw.be>

Envoyé : vendredi 8 avril 2022 16:49

À : Sarah GILLARD <sarah.gillard@ipfbw.be>

Objet : IPFBW - Marché de fourniture d'énergie - 1er janvier 2023 --> 31 décembre 2024

Importance : Haute

Mesdames, Messieurs les Bourgmestres,
Mesdames, Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs les Directeurs généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le marché de fourniture du gaz et d'électricité en cours se termine le 31 décembre 2022. Compte tenu du contexte actuel, nous pouvons nous targuer d'avoir fixé les prix pour l'année 2022 à une période opportune (en 2020 alors au plus bas).

Le moment d'engager une nouvelle procédure est arrivé et ce, malgré les perturbations importantes liées notamment aux éléments suivants :

- Une explosion des prix de la tonne de CO2 (5 €/tonne Vs 85 €/tonne) ;
- Une reprise économique impactant l'industrie dans sa globalité et par conséquent la consommation électrique globale européenne ;
- Des stocks de gaz très faibles à l'entrée de l'hiver ;
- Des complications autour du projet de gazoduc Nordstream 2 en Allemagne ;
- La guerre entre l'Ukraine et la Russie

Par conséquent, le Conseil d'administration, en sa séance du 8 mars 2022, a décidé de relancer un marché de fourniture allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024. Une durée plus courte pour tenter de limiter au mieux les fluctuations et espérer une accalmie.

Le marché sera attribué au mois de juin où, en situation optimale, les prix de référence de l'énergie sont normalement plus bas.

En pièces jointes, le cahier spécial des charges ainsi que la convention de coopération.

Nous attirons votre attention sur le fait que, dès l'attribution lot par lot, les fournisseurs désignés seront dans l'obligation de prendre contact avec chaque entité afin de valider le périmètre de sites qui seront intégrés au marché. Cette nouvelle démarche est essentielle pour toutes les parties car au-delà du 1^{er} décembre 2022, les sites non validés et/ou à ajouter se verront appliquer une formule tarifaire 100% variable ! Nous vous demanderons, dès lors, dans l'intérêt de votre institution, d'être réactifs aux sollicitations des fournisseurs.

Enfin, dans un souci organisationnel, nous vous remercions de nous signifier votre volonté d'adhérer à ce marché en nous renvoyant la convention de coopération dûment signée dans les meilleurs délais.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Bourgmestres, Mesdames, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs les Directeurs généraux, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos salutations distinguées.

Sarah GILLARD

Déléguée à la gestion journalière

010 87 21 04 - sarah.gillard@ipfbw.be



IPFBW s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques ou organisationnelles lors du traitement de vos données personnelles en conformité avec le RGPD 2016/679. Plus d'info <http://www.ipfbw.be>